SANTÉ QUÉBEC

L'Inspecteur national des services du domaine de la santé
et des services sociaux (Inspecteur national) de Santé Québec
Visite de la qualité du milieu de vie en CHSLD / MDA MA
Plan d'amélioration

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD ARGYLE - POINTE-CLAIRE				
Statut	Privé non conventionné	Établissement/CIUSSS/CISSS	CHSLD ARGYLE INC.	Adresse	300 Avenue Stilview
Nbre de lits perm. au permis	38	No Région (s'il y a lieu point cardinal)	L'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Ville	Pointe-Claire

Informations sur la visite

Date de la visite	Wednesday, April 15, 2026				

Droits des résidents et des personnes proches aidantes

Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.
Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
1. de mettre en place un comité de résidents (ou un comité des usagers.	• Il n'y a pas de comité de résidents, (ou du comité des usagers)	1. Nomination du président - M. Robert Laberge (14-04-2026) 2. Rencontre avec M. Archambault, PDG (27-04-2026) 3. Rencontre avec les présidents de comités des deux autres sites CHSLD Argyle (30-04-2026) 4. Annonce dans le journal de mai 2026 (1-05-2026) 5. Création de l'adresse courriel - comité des usagers (8-05-2026) 6. Activité de promotion et constitition des membres de l'équipe du comité (31-05-2026) 7. Rencontre du comité & mise en place du calendrier annuel (30-06-2026)	30 juin 2026	En cours

Milieu de vie

Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
2. S'assurer que les lieux concilient les concepts milieu de soins et milieu de vie dans l'adaptation aux besoins des résidents et que les lieux soient propres et bien entretenus.	• Les lieux ne concilient pas les concepts milieu de soins et milieu de vie dans l'adaptation aux besoins des résidents. • Les lieux ne sont pas propres. • Les lieux ne sont pas bien entretenus.(désuétude, peinture, plancher, plafond).	1. Retirer l'affichage de consigne & horaires de pauses (31-05-2026) 2. Enlever les tapis (en soumission) (30-10-2026) 3. Assurer le respect des routines de l'entretien ménager (31-05-2026) 4. Vérification de tuile au plafond du SPA (tuile déplacée) (31-05-2026) 5. Peinture - rafraichissement des aires communes (30-07-2026)	30 octobre 2026	En cours

CONSIGNES

• Validez l'information sur l'installation dans l'entête;
• Détaillez un ou des moyen(s) réaliste(s) et mesurable(s) qui permettra ou permettront de satisfaire la recommandation détaillée sur la ligne;
*Pour créer un deuxième paragraphe dans une cellule Excel, il faut appuyer et maintenir la touche "ALT" puis appuyer sur la touche "Retour"
• Inscrivez une seule date par recommandation dans la colonne Échéanciers;
Si l'établissement détermine plus d'un moyen pour une même recommandation, inscrivez les dates propres à chaque moyen dans la colonne Moyens, puis inscrivez la date où l'ensemble de la recommandation sera atteinte à titre d'Échéancier. Ce dernier paraîtra sur la page web;
• Inscrire l'état d'avancement correspondant à votre mise en œuvre de la recommandation lors de la transmission.
•Transmettre ce document .xls à milieuxdevie.inspecteurnational@sante.quebec dans les 60 jours suivant la réception de celui-ci.